

**PV19-0003 Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 29 novembre au 21 décembre 2019**

Arrêté relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits
phytopharmaceutiques à usage agricole par équivalence

Décision : complément du 07/05/2020

Suite à une demande de la Chambre d'agriculture par courrier du 28/02/2020 en accord avec l'association UFC que choisir, il a également été décidé de retirer la substance active penconazole et le produit Topaze contenant cette substance du projet d'arrêté.

Afin d'être conforme aux procédures administratives, les visas de délégation de signature ont été ajoutés à l'arrêté.